

étaient cotées à 1,640 francs par action de 500 francs ; elles sont aujourd'hui (6 juin 1881) montées à 2,160 francs ! Et le correspondant ajoute que les actions de tous les autres chemins de fer ont augmenté dans une égale proportion. C'est une ère de prospérité éblouissante que ne connaîtront pas de sitôt les actionnaires du Grand-Tronc et de certaines compagnies d'assurance canadiennes.

Les actions de la banque de France, que l'on aurait pu acheter, il y a un an, à 3,400 francs, son maintenant à 5,900 francs. Les actions du Crédit Foncier ont atteint une hausse de cinquante pour cent dans l'année qui vient de s'écouler.

Mais ce n'est pas seulement en France que l'activité du capital français a accru la valeur des choses. Sous l'Empire comme aujourd'hui, le public français a fait beaucoup de placements à l'étranger. Les actions, les fonds étrangers tenus, possédés à Paris, se comptent par centaines de millions. La dette italienne est, même aujourd'hui, presque toute entre les mains des capitalistes français, à part le dernier empreint du roi Humbert qu'ils ont perdu par leur propre faute. Sur la place de Paris, les fonds italiens ont monté de 70 à 90 francs. Il en est de même pour les fonds espagnols, égyptiens et autres.

Une exemple encore plus remarquable a été les placements opérés dans les chemins de fer espagnols. Là, il y avait perte positive en perspective puisque depuis des années et des années ces chemins ne rapportaient que des déficits. L'audace, l'activité et l'industrie du capitaliste français ont produit des merveilles. Aujourd'hui, les chemins de fer espagnols ont atteint un degré de prospérité telle que les Français se sont remboursés de leur mise et que les actions se vendent à prime sur la place de Paris.

Nous continuerons prochainement cette étude.

J.-A. MOUSSEAU.

LA CRIMINALITÉ MODERNE

Dans le monde de la législation, comme dans toutes les sphères cultivées par l'intelligence contemporaine, la science a fait des merveilles.

Les accusés, au lieu d'être un objet de haine et de mépris, ont été regardés comme dignes de l'attention des législateurs. Un accusé a cessé d'être un coupable, et il n'est plus obligé de confesser, dans les tortures, des crimes imaginaires.

La loi est devenue plus compatissante, elle a des égards pour les criminels, même parfois aux dépens de l'intérêt dû aux victimes.

Les criminels n'ont pas été les derniers à comprendre toute la portée de ces bons procédés, non pas pour en exprimer leur reconnaissance, mais pour exploiter à leur profit, les nouvelles notions et les récentes découvertes.

La toxicologie se présentait la première, dans l'ordre des moyens de crime, mais là il y avait peu à apprendre. Le passé avait laissé sa marque partout. Il n'a pas même été possible de retrouver toutes les anciennes recettes.

Il y a encore, cependant, beaucoup de points à éclaircir, dans ce champ de connaissances. Quelques mortalités restent encore inexplicables, mais le nombre en est restreint.

Ce qu'il y a mieux encore, c'est que généralement, le remède a été mis à côté de la maladie, l'antidote à côté du poison. Non-seulement on découvre le crime, mais on le prévient.

Les travaux récents de la chimie et de la microscopie ont révélé tout un monde nouveau de connaissances, et les secours qu'ils ont fournis à la législation criminelle sont incalculables.

Il ne faut pas croire cependant, que les résultats soient complets ; mais les dangers sont diminués et mis au rang des autres exemples de la criminalité.

Dans les pays nouveaux, les colons, constamment en face de dangers inconnus, ayant à lutter contre les peuplades sauvages, ont pris des habitudes de défense personnelle qui souvent, se manifestent en dehors de la stricte nécessité. Après s'être habitué à tirer, sans crainte et sans remords, sur les peaux rouges, on a un peu pris l'habitude de tuer les peaux blanches.

L'habitude a été pour beaucoup, dans ce détail caractéristique de la vie de l'Ouest. Tout le monde y porte des armes à feu, et à la moindre provocation, il y a échange de balles. Tout cela se fait sans rancune, sans malice, sans préméditation, d'une manière toute naturelle, absolument comme, dans certaines armées, sous le plus futile prétexte, on va sur le terrain.

Cette pratique, toute blâmable et toute répréhensible qu'elle soit, n'a pas au moins de racines dans le caractère national. C'est une simple affaire d'étiquette. Elle ne tardera pas à disparaître, avec le changement d'occupations de ceux qui, aujourd'hui, se livrent à ce passe-temps dangereux.

Lorsque le traqueur ou le mineur sera devenu négociant ou colon, il déposera son revolver sur la cheminée, et on n'aura plus rien à craindre de lui.

Le coup de main sur les grandes routes n'existe plus

dans notre pays ; on n'en retrouve de traces que dans l'Ouest des Etats-Unis.

Mais c'est là que le voleur de grands chemins a pris des proportions grandioses. Fra Diavolo est distancé. Il n'arrêtaient que les diligences : nos brigands modernes arrêtent les trains de chemins de fer. Aborder et piller un convoi qui voyage à cinquante milles à l'heure, et transporte mille voyageurs, c'est quelque chose de féérique. Le système du *Hands up!* réalise des prodiges, quand il est bien appliqué.

Il y a, dans ce genre de brigandage, une certaine démonstration de bravoure, de brio, qui, du moins attire l'attention, sinon l'admiration. Cela rappelle les pirates qui, la hache au poing, un contre vingt, prenaient à l'abordage les galions gorgés de l'or ennemi.

On ne peut jamais mépriser le courage, où qu'il se produise, et quelles que soient les injustices qu'il consume.

Mais un crime pour lequel il ne devrait y avoir ni pardon ni grâce, c'est celui des naufrageurs. On a lu dans les romans, que des malheureux allumaient, sur les côtes, des feux destinés à tromper les navires en détresse, à les attirer à la côte, pour piller la cargaison. C'est l'histoire de Circé, entourée de détails horribles. On se représente les sentiments de ces pauvres marins ; ils croient arriver au port, au salut ; pour eux c'est le bonheur ; et quelques minutes après, leur situation se réalise d'une manière horrible ; le navire est brisé, l'équipage jeté brutalement à la côte par une mer furieuse est impitoyablement massacré par une population dont la barbarie dépasse l'imagination.

Les pauvres marins échappés à la furie de la mer sont généralement mis à mort, afin que l'histoire du crime ne pénètre pas au dehors, et le pillage est la conséquence de tout cela.

Et dire que dans un siècle qui se prétend aussi éclairé que le nôtre, de pareilles infamies se commettent encore.

Il ne se passe pas d'année sans que les journaux racontent aux lecteurs effarés, souvent incrédules, des horreurs de ce genre. En France, en Angleterre, à Terre-Neuve, on a constaté de ces phénomènes de barbarie.

Avec les changements d'affaires, les naufrageurs ont modifié leur mode d'action ; les chemins de fer ont remplacé la navigation, ils se sont fait naufrageurs de trains. Ceci nous paraît le comble de la lâcheté, de la mesquinerie dans le crime, de l'absence de tout sens de moralité.

Il se présente de curieuses coïncidences, des traits intéressants, des variétés d'immoralité, dans ces classes criminelles ; mais ce qui domine généralement, c'est la lâcheté. Les peuples du midi, dont le sang bout plus vite, dont les haines sont plus vivaces, dont les rancunes sont plus durables, dont les vengeances sont plus artistiques, ont conservé l'usage du poignard. Ils frappent dans le dos, c'est vrai, mais ils ont du moins la satisfaction de sentir la chair se crispant sous le fer ; à mesure que l'arme pénètre, la vengeance se satisfait. On la touche de la main, on la sent, on compte les pulsations de la victime, on mesure son agonie.

Aux peuples du nord sont inconnues ces jouissances qu'ils ne sauraient apprécier ; le courage leur fera défaut. Ils ne peuvent tuer qu'à distance.

Alors se manifeste leur faiblesse de sentiment, et leur défaut d'équilibre moral : ils ne veulent pas voir souffrir la victime. Le reste leur importe peu.

Tel individu qui ne voudrait pas égorger un poulet ira, sans remords, enlever un rail du chemin de fer, et risquer la mort d'une dizaine d'individus ; après avoir préparé son embuscade, il s'en ira tranquillement dormir.

C'est un singulier phénomène que ce mépris de la vie des autres, quand on ne sait pas d'avance quelle seront les victimes. L'opinion publique n'aura pas assez d'expressions violentes pour condamner un meurtre prémédité contre une personne en particulier, et on ne frappera que d'une condamnation anodine un attentat qui, suscité par une absurde et mesquine rancune contre un gouvernement, une compagnie, un être impersonnel, aura tué vingt personnes.

Et ici, il faut s'arrêter sur un détail important. De temps à autre, on apprend qu'un train a déraillé parce qu'il y avait des pierres sur la voie, ou qu'un rail avait été enlevé ; alors l'opinion publique s'émeut, et on demande une punition exemplaire. Ce qu'on ne sait pas, c'est que dix pour une de ces tentatives ne sont pas connues du public. Les inspecteurs de la voie ou les cantonniers éloignent simplement l'obstacle, le train passe, et les passagers ne se doutent de rien.

Et la dynamite, celle qui ouvre aux malfaiteurs des horizons nouveaux ! L'attentat de Moscou, du Palais d'Hiver, de Brême, ont montré quel parti on pouvait tirer, pour le crime et la destruction, de cette immense force qu'on ne croyait utile que pour le creusage des tunnels et le nivellement des montagnes, au profit de la civilisation et du commerce. Une fois de plus, on a trouvé que tout progrès avait son envers.

Notre législation demande des réformes là dessus. La tentative, non pas de meurtre, mais de massacre, devrait

être punie de peines assez sévères pour un peu effrayer les autres. Il faut regarder le résultat possible de ces infamies.

Il y a des pays où le vol de cheval est puni plus sévèrement que le meurtre. C'est parce que, dans ces contrées vides d'établissements, la perte du cheval signifie la mort la plus cruelle, par la faim et l'inanition.

Il faut prévenir en effrayant. puisque, le crime commis, il n'y a pas de remède en proportion.

Les anciennes lois ne sont plus suffisantes. La science des criminels n'est entravée par aucune barrière ; la société doit prendre d'autant plus de soin pour se protéger. Ce serait absurde et in conséquent d'appliquer au régime actuel, après les attentats de la commune, des nihilistes, des fénéiens, toutes les anciennes sauvegardes instituées pour la protection des accusés contre les victimes des seigneurs et des tyrans.

Le duel est engagé. On disait anciennement à son adversaire, par excès de politesse, de tirer le premier. Les malfaiteurs tirent toujours les premiers. Il faut au moins que l'autorité riposte.

J.-A.-N. PROVENCER.

L'EXPOSITION

Son Honneur le maire doit proclamer le samedi 17 septembre comme jour de fête civique. Montréal se trouvera alors en pleine exposition.

Il y a une entrée considérable de fruits faite par une maison de Rochester, New-York.

La moitié des articles exhibés par la Belgique sont arrivés en cette ville, la balance arrivera ces jours-ci.

Mademoiselle Hand, la seule femme au monde qui s'occupe de pyrotechnie, sera chargée de donner les 14, 17 et 21 septembre au soir, des exhibitions de feu d'artifice comme il ne s'en est pas encore vu dans ce pays.

Il y aura explosion de torpilles dans le port le 17 septembre au midi. Les préparatifs sont à se faire sous la surveillance de l'ingénieur du havre. Les navires destinés à être détruits par ces engins terribles ont déjà été achetés.

Le mardi soir, 20 septembre, il y aura une immense procession au flambeaux à laquelle prendront part les brigades du feu de la ville ainsi que celles de Saint-Henri, Saint-Gabriel, Sainte-Cunégonde, Hochelaga, Côte Saint-Luc et Saint-Louis du Mile End. La procession comprendra 400 pompiers ainsi que toutes les voitures à boyaux, les voitures à échelles, etc., etc.

Le 22 septembre, il y aura sur les terrains de l'exposition une grande joute d'athlètes, à laquelle prendront part les principaux amateurs du pays.

Les 19, 20, 21, 22 et 23 aura lieu une série de grands concerts au Queen's Hall. On remarque parmi les exécutants, madame Careno, pianiste, et MM. Jehin Prume, Lefebvre, un cornettiste célèbre du corps de musique de Gilmore, New-York, la fanfare du 65e, le Dr Davies, etc.

La compagnie canadienne d'électricité est à faire des préparatifs pour illuminer à la lumière électrique tous les édifices de l'exposition.

Il y aura aussi un grand concert de tous les matelots du port. On pense que plus de 300 personnes y prendront part.

NÉCROLOGIE

Nous avons la douleur d'annoncer la mort subite de M. Joseph Hilarion Jobin, notaire, ancien représentant du peuple. Il a été enlevé par une maladie du cœur, mercredi dernier, à quatre heures de l'après-midi. Il était âgé de 70 ans.

M. Jobin était un des plus anciens notaires de Montréal où il pratiqua sa profession avec un grand succès. C'était un homme de bien, le modèle du bon citoyen.

M. Jobin fut envoyé au parlement, en 1854, par les électeurs du comté de Joliette, fut réélu en 1857 et en 1861, et se retira volontairement en 1863.

Pendant la guerre que les Américains soutenaient contre l'Angleterre pour conquérir l'indépendance de leur pays, un soldat, ayant vu six Anglais séparés de leur troupe, eut l'audace et l'adresse inconcevables de leur courir sus, d'en blesser deux, de désarmer les autres et de les amener au général Washington. Le général lui demanda comment il avait pu faire pour se rendre maître de six hommes : " Aussitôt que je les ai aperçus, répondit-il, j'ai couru sur eux et je les ai environnés."

Les anciens Canadiens connaissaient l'efficacité de la Noix Longue à son état vert, comme purgatif et laxatif, mais son usage présentait un inconvénient, c'est qu'il était impossible de se procurer des noix fraîches dans toutes les saisons. La science a depuis découvert un extrait de cette noix qui conserve son efficacité pour un temps indéfini. C'est de cet extrait que sont composés les Pilules Purgatives de Noix Longues de McGale, reconnus aujourd'hui comme un des meilleurs purgatifs. En vente chez tous les Pharmaciens.